



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Etat des lieux et recommandations du SEFRI

«Dénomination des titres en anglais pour les diplômes de la formation professionnelle»

Berne, le 29 juin 2015

Table des matières

1	Situation initiale	3
2	Composantes de la dénomination des titres	4
3	Réglementation actuelle des titres et actions requises	4
3.1	Bases légales	4
3.2	Réglementation actuelle des titres de la formation professionnelle	5
3.3	Actions requises sur les dénominations des titres en anglais	5
3.3.1	Dénominations des diplômes	5
3.3.2	Dénominations des professions	6
4	Recommandations du SEFRI	8
4.1	Dénomination de la profession et réglementation ou certification.....	8
4.1.1	Dénomination de la profession.....	8
4.1.2	Réglementation ou certification	8
4.2	Eléments de la dénomination des diplômes.....	9
4.2.1	Degré de formation.....	9
4.2.2	Gradation des diplômes	9
4.2.3	Diplômes fédéraux.....	9
4.3	Informations contenues dans le supplément au diplôme et dans les descriptions du système de formation.....	10
4.3.1	Niveau de formation différencié: niveau ISCED et niveau CEC / CNC de la formation professionnelle	10
4.3.2	Type de formation.....	10
5	Mise en œuvre pour les diplômes de la formation professionnelle.....	10

1 Situation initiale

Pour garantir la comparabilité et la reconnaissance au niveau international de la formation professionnelle supérieure et de la formation professionnelle initiale, ainsi que la mobilité des diplômés, il est essentiel de disposer de dénominations des titres de diplômés en anglais qui soient compréhensibles à l'échelle internationale.

La question de la dénomination des titres en anglais fait débat depuis plusieurs années dans le paysage de la formation professionnelle. En réponse à des requêtes adressées au SEFRI et au DEFR, ainsi qu'à des interventions politiques (requête de la Conférence des écoles supérieures du 16.10.2012 concernant le diplôme «Bachelor CHet»; motion Tschümperlin 11.3618; motion Aebischer 12.3511), les dénominations en anglais existantes des titres des diplômés de la formation professionnelle ont été analysées dans le cadre du projet stratégique Formation professionnelle supérieure, en tenant compte de leur importance sur le marché du travail aux niveaux national et international, et en étudiant la fonction des diplômés dans le système de formation. Des solutions alternatives possibles ont également été étudiées. Dans le cadre des travaux, on a pu établir la nécessité d'améliorer la pertinence de la dénomination en anglais des titres ainsi que leur mise en place uniforme dans la pratique (cf. chap. 3.3).

Au niveau politique, la proposition mise en avant dans le cadre de la motion Aebischer (12.3511) d'adopter pour la formation professionnelle supérieure des nouveaux titres tels que «Professional Bachelor» et «Professional Master», empruntés au processus de Bologne, a été rejetée par les Chambres fédérales (voir aussi la motion Tschümperlin 11.3618). Parallèlement au rejet de cette proposition, le Conseil des Etats a unanimement transmis un postulat de la Commission (14.4000 s), qui demande au Conseil fédéral de procéder à une évaluation de la situation sur la question de la dénomination des titres et qu'il en réfère aux Chambres fédérales.

Dans le prolongement du débat politique et sur la base des travaux effectués dans le cadre du projet stratégique Formation professionnelle supérieure, la question des titres a fait l'objet le 11 février 2015 d'une Table ronde organisée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et réunissant un choix de partenaires du domaine de la formation professionnelle (organisations faitières, cantons, Ortra de diverses branches, écoles supérieures).¹ L'objectif de la Table ronde était de discuter avec les partenaires des actions requises, des exigences et des ébauches de solutions, ainsi que de la procédure à suivre.

Les discussions de cette Table ronde ont débouché sur:

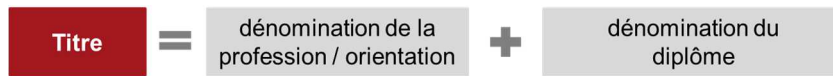
- **une appréciation commune du contexte international et une vision partagée des exigences posées à la dénomination des titres en anglais,**
- **un accord de principe jugé positif par les participants sur une solution pour la dénomination des titres en anglais et**
- **un accord de principe sur les orientations de la suite de la procédure.**

En partant de la réglementation actuelle en matière de dénomination des titres en anglais, la solution dégagée lors de la Table ronde est présentée ci-après. Au sens d'une large consultation, la solution sera présentée aux acteurs de la formation professionnelle, et discutée avec ces derniers, dans le cadre d'une séance d'information sur la «dénomination des titres de la formation professionnelle en anglais» qui aura lieu le 16 juin 2015. Il sera en outre possible de prendre position par écrit après la séance d'information et ceci jusqu'au 31 juillet 2015. Après évaluation des prises de position, il est prévu de transmettre la solution envisagée à la Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) pour prise de décision. L'objectif est de remplacer les dénominations des titres en anglais actuelles des diplômés, dont la présentation est très hétérogène, par les nouvelles dénominations uniformisées dans le cadre de la mise en œuvre du cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle (CNC formation professionnelle).

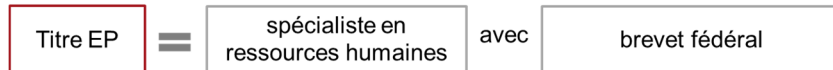
¹ L'Union suisse des arts et métiers usam n'a pas pu participer à la Table ronde et a transmis sa position directement au SEFRI. A ce sujet, l'usam a communiqué au SEFRI, qu'elle ne soutenait pas la solution à laquelle la Table ronde a abouti.

2 Composantes de la dénomination des titres

Les titres sont généralement construits en accolant deux composantes: la *dénomination de la profession* et la *dénomination du diplôme*.



Exemple:



La **dénomination de la profession** décrit la qualification professionnelle acquise par les titulaires du diplôme correspondant. A la place de la dénomination de la profession, on peut aussi indiquer *l'orientation* ou un champ professionnel.

La **dénomination du diplôme** indique le diplôme obtenu. Elle peut contenir des informations sur différents éléments, notamment:

- **la reconnaissance du diplôme par les pouvoirs publics**
- **le degré de formation:** par ex. degré secondaire II, degré tertiaire
(*un niveau de formation différencié:* par ex. niveau CEC/CNC de la formation professionnelle, niveau ISCED)
- **le type de formation au sein du degré de formation:** par ex. formation haute école, formation professionnelle
- **la gradation entre les diplômes:**
par ex. attestation fédérale de formation professionnelle > certificat fédéral de capacité;
brevet fédéral > diplôme fédéral
- **l'institution responsable de la formation**

Les titres ne doivent toutefois pas contenir un trop grand nombre d'informations diverses, c'est-à-dire qu'il faut établir des priorités. Lorsque l'on conçoit la dénomination d'une profession, il faut déterminer parmi les éléments de cette liste quels sont ceux qui correspondent au diplôme et qui devraient par conséquent être intégrés dans le titre.

3 Réglementation actuelle des titres et actions requises

3.1 Bases légales

La dénomination des titres des diplômes de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure dans les trois langues nationales est réglementée par la loi sur la formation professionnelle (LFPr, art. 2, al. 1, let. d) et *protégée expressément par le droit fédéral* en vertu des art. 36 et 63 LFPr. Selon l'art. 38, al. 1 de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr), le SEFRI tient la liste des titres protégés, dans les différentes langues nationales. Il peut également y ajouter les titres en anglais lorsque ceux-ci sont sans équivoque à l'échelle internationale.

Pour les offres de formation, les titres sont actuellement réglementés comme suit:

- **Formation professionnelle initiale:** conformément à l'art. 19, al. 2, let. e, LFPr, les titres des diplômes avec attestation fédérale de formation (AFP) et certificat fédéral de capacité (CFC) dans les langues nationales sont réglementés par voie d'ordonnances, celles-ci étant édictées par le SEFRI sur demande des organisations du monde du travail (art. 19, al. 1 LFPr). Les

traductions en anglais des titres ne sont pas réglementées par les ordonnances sur la formation. Le SEFRI peut émettre des recommandations.

- **Examens fédéraux (FPS):** les titres des *examens professionnels fédéraux avec brevet* et des *examens professionnels fédéraux supérieurs avec diplôme* dans les langues nationales, ainsi que des recommandations relatives à leur traduction en anglais, sont définis par les organisations du monde du travail dans le cadre des règlements des examens et sont soumis à l'approbation du SEFRI (art. 28, al. 2 LFPr).
- **Filières de formation des écoles supérieures (FPS)²:** les titres des *filières de formation des écoles supérieures reconnues par la Confédération avec diplôme ES* dans les langues nationales sont réglementés par l'Ordonnance du DFE concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES), qui est mise en œuvre par le DEFR, en collaboration avec les organisations responsables (art. 29, al. 3 LFPr). Les différents plans d'études cadres pour les filières de formation des écoles supérieures contiennent des recommandations concernant les titres en anglais. L'approbation des plans d'études cadres incombe au SEFRI.

3.2 Réglementation actuelle des titres de la formation professionnelle

Le figure 1 ci-après présente un état des lieux en 2009 des titres fédéraux des diplômes de la formation professionnelle initiale (AFP, CFC) et de la formation professionnelle supérieure (brevet fédéral, diplôme fédéral, diplôme ES) dans les langues nationales et les recommandations pour leur traduction en anglais émises par le SEFRI ou, précédemment, par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

3.3 Actions requises sur les dénominations des titres en anglais

3.3.1 Dénominations des diplômes

Les dénominations des diplômes de la **formation professionnelle initiale** en anglais sont bien ancrées dans l'usage et largement reconnues par les organisations du monde du travail. L'expression «Vocational Education and Training (VET)» est le terme anglais utilisé actuellement pour désigner la formation professionnelle et est compréhensible à l'échelle internationale. Les recommandations sont utilisées en pratique de manière uniforme.

Conformément aux recommandations du SEFRI, la **formation professionnelle supérieure** est actuellement traduite en anglais par «*Professional Education and Training (PET)*», par analogie avec la dénomination «Vocational Education and Training» utilisée au niveau international pour la formation professionnelle du degré secondaire. Le paysage de la formation professionnelle, de son côté, critique plus particulièrement l'acronyme PET pour son manque de lisibilité sur le plan international.³

Outre les dénominations des diplômes actuellement recommandées par le SEFRI, il existe en pratique une grande variété de dénominations utilisées dans le cadre de la formation professionnelle supérieure. Certaines dénominations recommandées autrefois par l'OFFT sont par exemple encore partiellement utilisées:⁴

- Brevet fédéral (EP): Advanced Federal Certificate of Higher Vocational Education and Training
- Diplôme fédéral (EPS): Federal Diploma of Higher Vocational Education and Training
- Diplôme d'école supérieure (ES): College of Higher Vocational Education and Training Diploma in [orientation].

² Les études postdiplômes des écoles supérieures (EPG ES) ne sont pas représentées car elles correspondent à un diplôme de formation continue dans le cadre de la formation professionnelle supérieure, et suivent pour cela une logique différente. La question des dénominations en anglais des titres des EPG ES pourra faire l'objet d'un examen ultérieur, après que la question des diplômes de la formation professionnelle supérieure et de la formation professionnelle initiale aura été réglée.

³ Cf. par exemple E. Desarzens-Wunderlin et P. Kleine, 2012. *Für die Internationale Positionierung der Höheren Fachschulen – Handlungsbedarf und Chancen* (en allemand).

⁴ OFFT. Guide interne sur la nomenclature de la dénomination des professions dans la formation professionnelle, 2007.

Alors que les dénominations en anglais des diplômes de la formation professionnelle initiale sont généralement entrées dans l'usage et utilisées de manière relativement uniforme dans la pratique, il est nécessaire de définir une réglementation cohérente pour la formation professionnelle supérieure afin de convenir de **dénominations en anglais pertinentes et parlantes** pour les différents diplômes.

Il faut pour cela veiller à la cohérence avec les diplômes de la formation professionnelle initiale.

3.3.2 Dénominations des professions

La dénomination des professions est essentielle pour exprimer la signification concrète de la fonction professionnelle et le statut professionnel du diplômé (par ex. «Tax Expert», EPS). Il est par conséquent important que la **dénomination de la profession**, au même titre que la dénomination du diplôme, **soit compréhensible à l'échelle internationale**. Or, il s'avère que certaines dénominations de professions en anglais utilisées dans la pratique, notamment pour les diplômes des examens fédéraux et de la formation professionnelle initiale, sont incompréhensibles sur le plan international. C'est principalement le cas pour des diplômes professionnels qui n'existent sous cette forme qu'en Suisse ou dans d'autres pays disposant d'un système de formation professionnelle.

Il faut donc examiner les moyens d'optimiser les dénominations des professions relatives aux différents diplômes de la formation professionnelle supérieure et de la formation professionnelle initiale.

Il est à noter que les dénominations des professions, ainsi que leur traduction en anglais, sont placées **sous la responsabilité des organes responsables** des diplômes (formation professionnelle initiale et FPS). Les dénominations de professions en anglais devraient être axées sur les besoins des organes responsables et sur les standards internationaux spécifiques à chacune des branches ou professions.

Combinaison de la dénomination des diplômes et des professions

Un des problèmes essentiels posé par la dénomination en anglais des titres des diplômes des examens professionnels fédéraux réside dans le fait que le mot de liaison utilisé entre la *dénomination de la profession* et la *dénomination du diplôme* dans le titre des diplômes, actuellement traduit par «with» (par ex. [xy] with Advanced Federal PET Diploma), ne correspond pas à l'usage linguistique en anglais. Les filières de formation des écoles supérieures reconnues par la Confédération et sanctionnées par un diplôme ES sont moins concernées par ce problème, car la traduction des titres fait généralement référence à l'orientation («Degree in [xy]»), conformément à la terminologie anglaise de la formation fortement influencée l'orientation scolaire des filières de formation. Les diplômes de la formation professionnelle initiale font également référence à l'orientation respectivement le champ professionnel («in [xy]»), sur le modèle de l'usage de la langue anglaise. Il faut toutefois noter que cette variante donne moins de poids à l'orientation vers la pratique de la formation professionnelle initiale et, par conséquent, au fait qu'elle débouche sur une activité professionnelle apprise.

Une solution possible pour améliorer la dénomination en anglais des titres des examens fédéraux et de formation professionnelle initiale serait de séparer graphiquement la dénomination de la profession et la dénomination du diplôme (par ex. séparation par une virgule ou par un saut de ligne).

Figure 1 : Titres actuels de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure (dénomination de la profession = xy)

	Allemand (officiel)	Français (officiel)	Italien (officiel)	Anglais
Degré tertiaire B Formation professionnelle supérieure (la structure du tableau n'établit pas une hiérarchie entre les examens fédéraux et les diplômes ES)	Eidgenössisch anerkannte Bildungsgänge der höheren Fachschulen Diplom Höhere Fachschule (HF) Dipl. [Berufsbezeichnung] HF	Filières de formation des écoles supérieures reconnues par la Confédération Diplôme École Supérieure (ES) [xy] diplômé/diplômée ES	Cicli di formazione delle scuole specializzate superiori riconosciuti dalla Confederazione Diploma Scuola Specializzata Superiore (SSS) [xy] dipl. SSS	College of Professional Education and Training (PET) Degree in [xy]
	Eidgenössische höhere Fachprüfung (HFP) Diplom Dipl. [xy] [xy] mit eidg. Diplom [xy] -meister/-in	Examen professionnel fédéral supérieur (EPS) Diplôme [xy] diplômé/diplômée [xy] avec diplôme fédéral Maître [xy]	Esame professionale federale superiore (EPS) Diploma [xy] diplomato/diplomata [xy] con diploma federale Maestro [xy]	Advanced Federal Diploma of Professional Education and Training [xy] with Advanced Federal Diploma of Professional Education and Training / with Advanced Federal PET Diploma ⁵
	Eidgenössische Berufsprüfung (BP) Fachausweis [xy] mit eidg. Fachausweis	Examen professionnel fédéral (EP) Brevet [xy] avec brevet fédéral	Esame professionale federale (EP) Attestato professionale [xy] con attestato professionale federale	Federal Diploma of Professional Education and Training [xy] with Federal Diploma of Professional Education and Training / with Federal PET Diploma
Degré secondaire II Formation professionnelle initiale	Eidgenössisches Fähigkeitszeugnis EFZ [xy] EFZ	Certificat fédéral de capacité CFC [xy] CFC	Attestato federale di capacità AFC [xy] AFC	Federal Diploma of Vocational Education and Training / Federal VET Diploma Federal VET Diploma in [xy]
	Eidgenössisches Berufsattest EBA [xy] EBA	Attestation fédérale de formation professionnelle AFP [xy] AFP	Certificato federale di formazione pratica CFP [xy] CFP	Federal Certificate of Vocational Education and Training / Federal VET Certificate Federal VET Certificate in [xy]

⁵ Pour toutes les variantes du diplôme fédéral ([xy] diplômé/diplômée ; [xy] avec diplôme fédéral, maître [xy]), la traduction anglaise est "[...] with Advanced Federal Diploma of Professional Education and Training/with Advanced Federal PET Diploma ».

4 Recommandations du SEFRI

En se basant sur l'étude menée par Stefan Wolter sur une dénomination des titres en anglais adaptée à l'échelle internationale pour la formation professionnelle, les participants à la Table ronde sont parvenus à une solution (cf. figure 2). Les diplômes de la formation professionnelle supérieure ont été au centre des discussions.

4.1 Dénomination de la profession et réglementation ou certification

4.1.1 Dénomination de la profession

L'une des caractéristiques principales de la formation professionnelle est l'orientation de ses diplômés vers les compétences. En obtenant un diplôme, le titulaire de ce diplôme dispose des compétences professionnelles opérationnelles nécessaires pour exercer la profession concernée. Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, cela signifie que tous les titulaires d'un diplôme délivré à l'issue d'une formation disposent des mêmes compétences professionnelles opérationnelles, quel que soit le diplôme qu'ils avaient à l'entrée de la formation (par ex. diplôme d'une haute école/brevet fédéral → diplôme fédéral). Les diplômes sont standardisés et leur qualité est indépendante de l'institution de formation⁶. La formation professionnelle suisse se distingue sur ce point du système international de l'enseignement supérieur, ce dernier indiquant généralement le niveau des diplômes par le nom de l'institution responsable de la formation (par ex. «Bachelor of Science, Harvard»).

Dans ce contexte, le SEFRI propose de mettre en avant, dans les dénominations des titres en anglais, la qualification professionnelle plutôt que le nom de l'institution de formation, par le biais de la **dénomination de la profession** indiquée séparément de la dénomination du diplôme.

Il est également proposé qu'à l'avenir, les dénominations des titres des diplômes ES en anglais se réfèrent en principe à la dénomination de la profession, et non à l'orientation comme c'est le cas actuellement. En cas de besoins spécifiques à une branche, les organes responsables des plans d'études cadres auront toujours la possibilité de se référer à l'orientation dans les dénominations des titres en anglais.

La dénomination des titres en anglais relève des **organes responsables des diplômes**. Le SEFRI peut émettre des recommandations. Il faut examiner, en accord avec les organes responsables, dans quelle mesure le SEFRI peut apporter son soutien dans le cadre des traductions en anglais pertinentes de la dénomination des professions.

4.1.2 Réglementation ou certification

Les organes responsables peuvent souligner la réglementation ou la certification des diplômes professionnels (formation professionnelle initiale, FPS) au moyen d'un *qualificatif* combiné à la dénomination de la profession en anglais.

Diplômes dans les professions réglementées

Pour les professions réglementées, des conditions légales sont posées à la formation des personnes qui souhaitent exercer la profession. Ces professions sont généralement liées à certaines autorisations applicables à l'exercice de la profession (par ex. dans le domaine de la santé)⁷.

⁶ A l'intérieur de la FPS, il convient de distinguer les examens fédéraux des filières de formation ES. Ces dernières sont organisées par les écoles. L'homogénéité du niveau d'exigences par domaine ou par orientation ainsi que la qualité de chaque filière sont garanties par les plans d'études cadres qui s'appliquent à l'échelle de la Suisse. Ce sont les filières qui font l'objet d'une reconnaissance, et non les institutions qui les proposent. L'orientation vers les compétences demandées sur le marché du travail est néanmoins garantie par le fait que les Ortra, notamment, sont associées à la conception et à l'édiction des plans d'études cadres (art. 6, al. 2, OCM ES) et par l'intégration dans les procédures de qualification finales (art. 9, al. 4, OCM ES).

⁷ Liste des professions et activités réglementées en Suisse:
http://www.sbf.admin.ch/diploma/01783/index.html?lang=fr&dow-load=NHZLpZeq7t.lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2YUq2Z6qpJCDeX59gWym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

Pour exprimer le fait qu'une profession est réglementée, le SEFRI recommande aux organes responsables des diplômes dans les professions concernées l'utilisation du qualificatif «**registered**». En lieu et place de ce dernier, on pourra aussi utiliser le qualificatif «**licensed**» dans la mesure où celui-ci serait plus usité sur le plan international pour le diplôme concerné.

La réglementation des professions se fait au niveau national (voire au niveau d'une région d'un pays) et peut ainsi varier d'un pays à l'autre. En accord avec les organes responsables, le SEFRI s'assurera avec l'appui d'un service de traduction que l'emploi des qualificatifs *registered* ou *licensed* correspond bien à l'usage international pour le diplôme concerné.

Certification de diplômes de la formation professionnelle

Pour les diplômes dans les professions non réglementées, le qualificatif «**certified**», de plus en plus usité dans l'espace anglophone, peut être utilisé pour signaler que les diplômes en question ont été certifiés par les associations professionnelles compétentes (organes responsables). Les organes responsables ont la possibilité d'utiliser ce qualificatif ou un autre adjectif dans la mesure où il correspondrait à l'usage international pour le diplôme en question.

4.2 Eléments de la dénomination des diplômes

4.2.1 Degré de formation

Les dénominations en anglais des diplômes de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure font actuellement référence au *type de formation*. Tandis que l'expression «Vocational Education and Training (VET)» est reconnue internationalement pour désigner la formation professionnelle initiale, l'utilisation de l'expression «Professional Education and Training (PET)» pour désigner la formation professionnelle supérieure est critiquée en raison de son manque de compréhensibilité à l'échelle internationale, plus particulièrement dans le cas des diplômes du degré tertiaire.

Afin de mieux refléter le niveau des diplômes de la formation professionnelle supérieure, il est proposé de *remplacer* à l'avenir le type de formation (formation professionnelle supérieure) par le degré de la formation (degré tertiaire) dans les dénominations des diplômes. Dans les pays anglo-saxons, l'expression «**higher education**» est habituellement utilisée pour désigner les diplômes de degré tertiaire. Par conséquent, cette expression devrait être privilégiée par rapport à l'expression «tertiary education» utilisée actuellement en Suisse⁸.

Pour les diplômes de la formation professionnelle initiale, il est conseillé de continuer à utiliser l'expression «Vocational Education and Training» désignant le *type de formation*. Cette expression correspond clairement au degré de formation secondaire II («upper secondary education») à l'échelle européenne et internationale.

4.2.2 Gradation des diplômes

Pour exprimer la gradation entre le brevet fédéral et le diplôme qui le suit directement, il est prévu de continuer à utiliser le qualificatif «advanced», comme c'est l'usage actuellement. Il est également proposé d'utiliser ce terme pour le diplôme ES.

4.2.3 Diplômes fédéraux

L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le certificat fédéral de capacité (CFC) et l'examen professionnel avec brevet fédéral, ainsi que l'examen professionnel fédéral supérieur, sont des diplômes fédéraux. En anglais, il est prévu d'exprimer ce statut par le qualificatif «federal», conformément à l'usage actuel.

⁸ Pour désigner «école supérieure» en anglais, il est proposé d'utiliser le terme «College of Higher Education», également utilisé dans la désignation du diplôme comme référence au degré de formation.

4.3 Informations contenues dans le supplément au diplôme et dans les descriptions du système de formation

4.3.1 Niveau de formation différencié: niveau ISCED et niveau CEC / CNC de la formation professionnelle

Le *niveau de formation différencié* devrait apparaître dans les suppléments aux diplômes et les suppléments descriptifs des certificats en se basant sur le degré de formation des niveaux CEC ou CNC de la formation professionnelle et sur le niveau ISCED. Cette mention est particulièrement pertinente dans la perspective d'accéder à des formations offertes dans le domaine des hautes écoles à l'étranger⁹.

4.3.2 Type de formation

Le type de formation «formation professionnelle supérieure» est actuellement traduit par «Professional Education and Training (PET)». Cette expression est notamment utilisée dans les rapports sur la formation de l'OCDE¹⁰.

Afin d'ancrer plus clairement la formation professionnelle supérieure au degré tertiaire, il est proposé d'utiliser à l'avenir la traduction «**Professional Education**», sans y apposer d'acronyme et en supprimant la mention «and Training».

Cette expression est utilisée dans les pays anglo-saxons pour désigner la formation technique universitaire (par ex. formation des médecins spécialistes). L'emploi de cette expression reflète les notions de formation spécialisée et de formation des cadres au degré tertiaire inhérentes à la formation professionnelle supérieure, également utilisées par les diplômés des hautes écoles¹¹.

En ce qui concerne la formation professionnelle initiale, il est recommandé de maintenir l'expression «Vocational Education and Training (VET)» en raison de son fort ancrage à l'échelle internationale.

5 Mise en œuvre pour les diplômes de la formation professionnelle

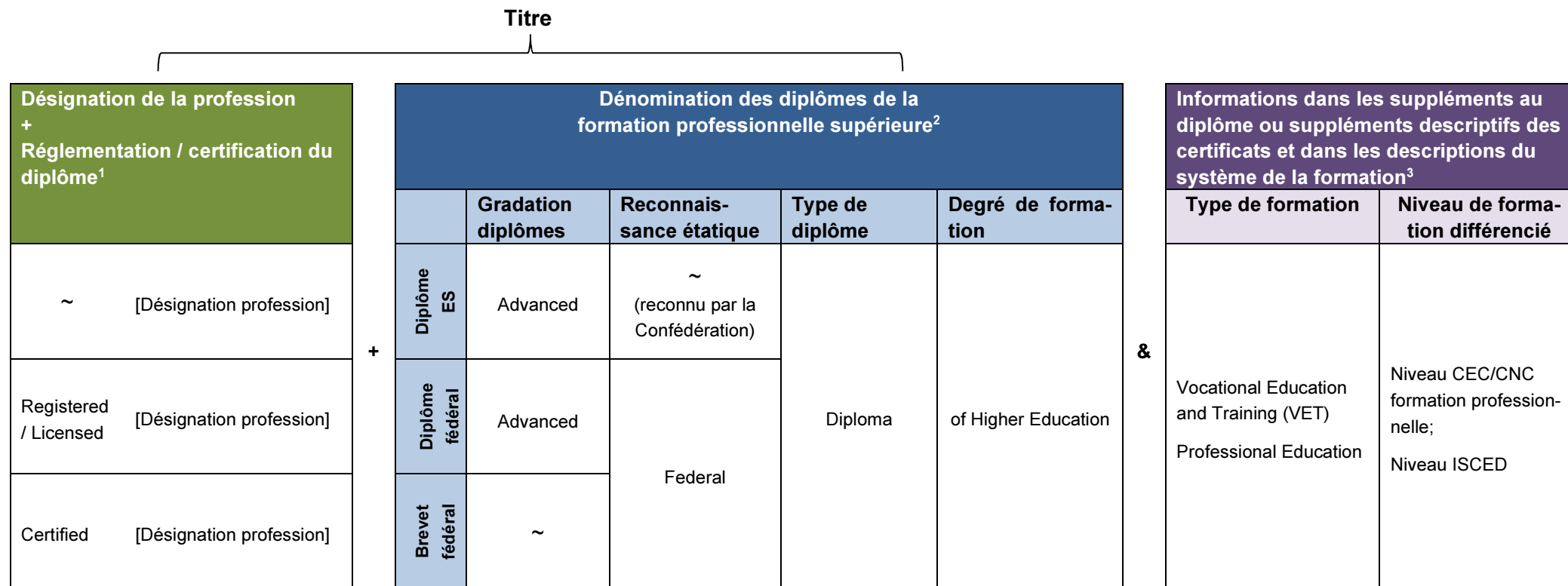
La figure suivante montre les différents éléments de la solution proposée par le SEFRI (figure 2). La figure 3 présente l'application de cette solution aux différents diplômes de la formation professionnelle supérieure et de la formation professionnelle initiale.

⁹ La décision en matière d'admission relève de l'institution d'accueil.

¹⁰ Cf. par exemple M. Fazekas et S. Field, 2013. *A Skills beyond School Review of Switzerland*, Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles, OECD Publishing (disponible en français).

¹¹ L'expression «Career and Technical Education (CTE)», utilisée en Amérique du Nord, correspond également à la formation professionnelle de degré secondaire II, qui comporte également la notion d'*Education*, mais pas celle de *Training*.

Figure 2 : Eléments de la solution proposée pour la dénomination des titres en anglais



¹ Pour les diplômes de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure.

² Pour la dénomination des diplômes de la formation professionnelle initiale, voir figure 3.

³ Pour les diplômes de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure.

Figure 3 : Dénominations des titres en anglais prévues à l'avenir pour les différents diplômes de la formation professionnelle (dénomination de la profession = xy)

	Allemand (officiel)	Français (officiel)	Italien (officiel)	Anglais
Degré tertiaire B Formation professionnelle supérieure (la structure du tableau n'établit pas une hiérarchie entre les examens fédéraux et les diplômes ES)	Eidgenössisch anerkannte Bildungsgänge der höheren Fachschulen Diplom Höhere Fachschule (HF) Dipl. [Berufsbezeichnung] HF	Filières de formation des écoles supérieures reconnues par la Confédération Diplôme École Supérieure (ES) [xy] diplômé/diplômée ES	Cicli di formazione delle scuole specializzate superiori riconosciuti dalla Confederazione Diploma Scuola Specializzata Superiore (SSS) [xy] dipl. SSS	College of Higher Education { Certified ~ Registered/Licensed } [xy] , Advanced Diploma of Higher Education¹²
	Eidgenössische höhere Fachprüfung (HFP) Diplom Dipl. [xy] [xy] mit eidg. Diplom [xy] -meister/-in	Examen professionnel fédéral supérieur (EPS) Diplôme [xy] diplômé/diplômée [xy] avec diplôme fédéral Maitre [xy]	Esame professionale federale superiore (EPS) Diploma [xy] diplomato/diplomata [xy] con diploma federale Maestro [xy]	Advanced Federal Diploma of Higher Education { Certified ~ Registered/Licensed } [xy] , Advanced Federal Diploma of Higher Education
	Eidgenössische Berufsprüfung (BP) Fachausweis [xy] mit eidg. Fachausweis	Examen professionnel fédéral (EP) Brevet [xy] avec brevet fédéral	Esame professionale federale (EP) Attestato professionale [xy] con attestato professionale federale	Federal Diploma of Higher Education { Certified ~ Registered/Licensed } [xy] , Federal Diploma of Higher Education
Degré secondaire II Formation professionnelle initiale	Eidgenössisches Fähigkeitszeugnis EFZ [xy] EFZ	Certificat fédéral de capacité CFC [xy] CFC	Attestato federale di capacità AFC [xy] AFC	Federal Diploma of Vocational Education and Training { Certified ~ Registered/Licensed } [xy] , Federal Diploma of Vocational Education and Training
	Eidgenössisches Berufsattest EBA [xy] EBA	Attestation fédérale de formation professionnelle AFP [xy] AFP	Certificato federale di formazione pratica CFP [xy] CFP	Federal Certificate of Vocational Education and Training { Certified ~ Registered/Licensed } [xy] , Federal Certificate of Vocational Education and Training

¹² Pour les diplômes de filières de formation des écoles supérieures, la référence à l'orientation restera possible à titre optionnel: «Advanced Diploma of Higher Education in [orientation]».



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Berne, le 29 juin 2015